

→ LOCALISATION

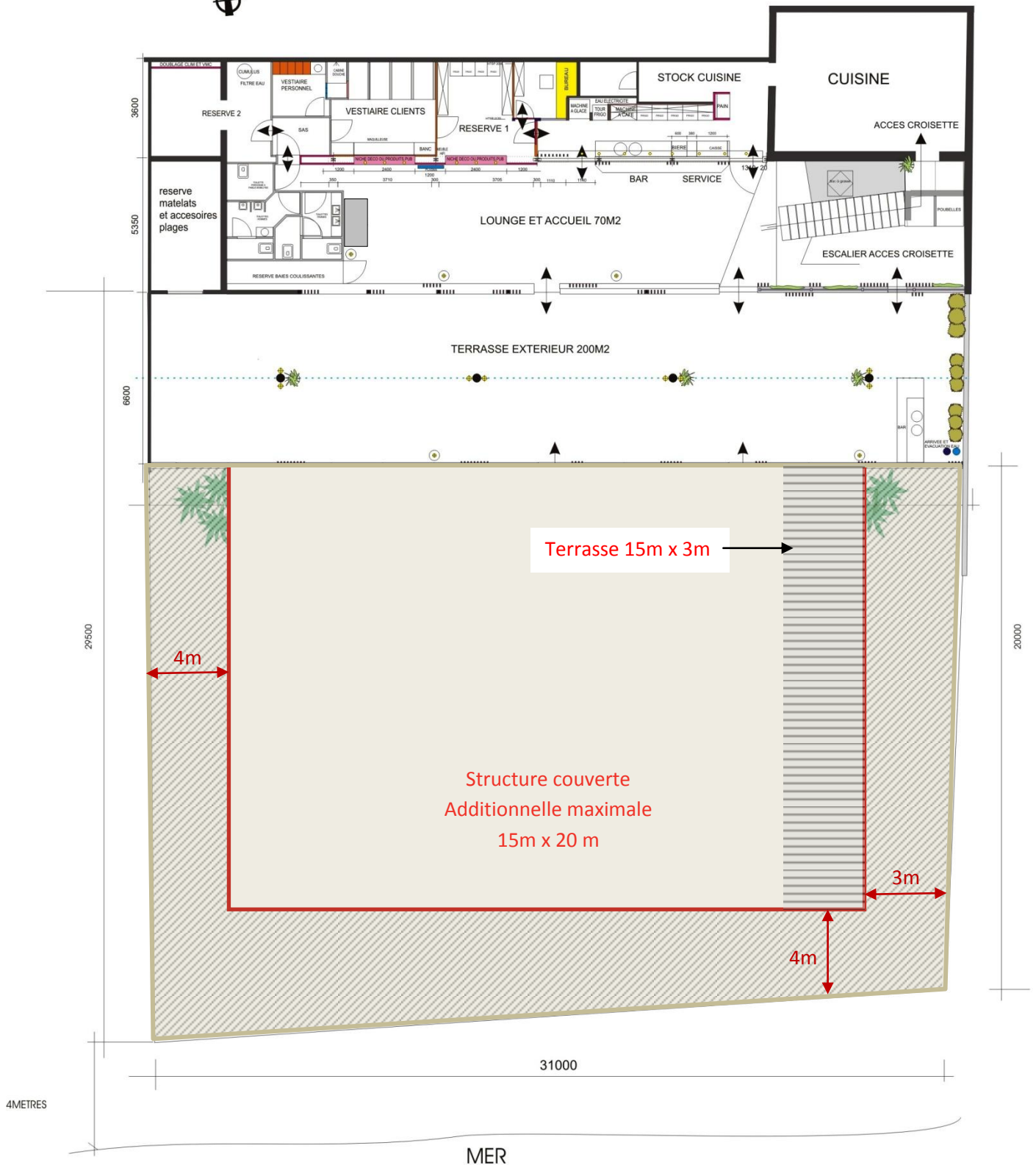




→ LA PLAGE CBEACH EN IMAGE



➔ PLAN



Zone libre de tout

— Structure temporaire (optionnelle)



Plage de sable



→ MOBILIER ET EQUIPEMENT

La privatisation de la plage inclut le matériel permanent :

- 60 tables de restaurant
- 5 tables banquet (10 personnes)
- 5 tables rondes (5 personnes)
- 200 chaises de restaurant
- 8 canapés
- 20 poufs
- 7 tables basses
- 4 « mange-debout »
- 8 chaises hautes
- 2 desks
- 2 dessertes
- 180 transats + matelas

Le lieu dispose des équipements suivants :

- 1 prise 63A + 1 prise 32A à proximité de la structure
- 1 prise 63A (15m de câble)
- 8 prises 16A sur la terrasse
- Sonorisation (matériel prêt pour DJ)
 - 4 enceintes 60W
 - 2 basses 500W
 - 1 microphone
- Un point d'eau extérieur

→ CAPACITE

| | Avec structure | | Sans structure | |
|------------------|----------------|---------|----------------|---------|
| | Classique | Banquet | Classique | Banquet |
| Cocktails | 600 pax | | 250 pax | |
| Diner | 275 pax | 200 pax | 110 pax | 80 pax |

Possibilité de location de matériel supplémentaire



→ CAHIER DES CHARGES

Extrait des arrêtés municipaux de la ville de Cannes

Article 1

L'emprise d'implantation de tente, parquet ou tout autre aménagement ne pourra en aucun cas excéder 80% de la superficie de sable telle que mesurable au jour d'installation ; dans la limite de la règle supérieure de la vacuité de la bande des 4 mètres le long de la laisse des eaux, et 90% à titre exceptionnel pendant la durée du Festival International du Film.

Article 2

La hauteur maximale de ces installations, prise à leur faite, sera limitée à 5,70m. Le niveau « 0 » correspond de la partie dite « dallée » de l'établissement.

Article 3

Toute implantation de structure ne pourra être commune à deux plages.

Article 4

Hormis pour la période du Festival International du Film, la durée d'installation des structures ne pourra excéder la durée officielle de la manifestation, hors opérations montage et démontage qui devront s'effectuer avec célérité, samedi inclus.

Toute structure montée à l'occasion d'une manifestation ne saurait être maintenue en place dans la perspective de la manifestation suivante.

Article 5

Les tentes devront être de couleur blanche ou translucide.

Article 6

L'exploitant, signataire du contrat, se devant d'exercer personnellement les activités autorisées, il est précisé, qu'au titre de l'interdiction de toute sous-traitance totale ou partielle de l'exploitation, le « prêt gratuit ou onéreux de fourneaux » n'est pas autorisé.

Article 7

Indépendamment de toutes autres autorisations municipales éventuellement nécessaires, l'exploitant doit solliciter directement l'autorisation domaniale auprès de la Ville qui dispose d'un délai d'instruction de 8 jours ouvrés à compter de la production d'un dossier complet (plan de situation, plan de coupes cotées, photos montage, matérialisation de la structure au regard de la laisse des eaux de la saison) signé par l'exploitant et le cas échéant l'installateur.

Aucune autorisation ne sera pour les mois de juillet et août, à l'exception des simples planchers.



Article 8

Pendant la période du Festival International du Film, les articles précédents, à l'exception de l'article 6, pourront faire l'objet de dérogations pour chaque plagiste qui accueillerait une société de télévision (française ou étrangères) s'engageant à réaliser une émission quotidienne en direct d'une durée minimale d'une heure pour une période minimale de huit jours. Le dossier de demande de dérogation devra inclure une attestation de la société de télévision.

Article 9

Aucun marquage publicitaire ne sera toléré qui serait visible de quelque endroit où l'on se trouve. Ne sera exclusivement pas considéré comme un marquage publicitaire l'information indiquant, pour permettre le bon acheminement des congressistes, le nom, avec le logo éventuel, de la société présente sur la plage.

Ladite information ne pourra figurer que sur un dispositif unique (tel panneau, banderole ...) d'une dimension maximale de 1,30m², ainsi que sur le drapeau (2,25m x 1,50m). Sa réitération en quelque endroit sera considéré constitutif d'un manquement.



Pendant la période du Festival International du Film, les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliqueront qu'à l'égard de l'activité « presse et média ». Tout autre marquage sera considéré comme publicitaire avec toutes conséquences de droit.

La présentation sur la plage des produits commercialisés par la société est soumise à accord exprès de la Ville. Tout marquage informatif spécifique à la manifestation sur lesdits produits est formellement interdit.

Article 10

En sa qualité de concessionnaire, la Ville peut effectuer tous les contrôles nécessaires sur place ou sur pièces et se faire assister par toute personne extérieure compétente.



→ OPTIONS

Depuis de nombreuses années nous organisons des événements de toutes sortes sur notre plage Cbeach. Bien plus qu'un lieu, nous offrons nos compétences et notre expertise pour vous accompagner dans la production de votre événement : Structure, sonorisation, lumières, décoration, personnel (hôtesses, sécurité...) et animations ...

Structure et décoration

La mise en place d'une structure comprend le grutage des matériaux sur le sable, le nivellement de la plage, le montage et le démontage (10 salariés pendant 3 jours). Selon votre besoin, tout type de structure est possible : avec terrasse, espace clos ou transparent, décoration haut de gamme ... notre partenaire saura vous guider dans votre choix. [Devis sur demande](#)



Son et lumières

Hors structure complémentaire, la plage dispose du matériel nécessaire pour une sonorisation et un éclairage de qualité. Haut delà, il est préférable de travailler avec des spécialistes de ce type d'aménagement, qui vous proposeront une installation adaptée à votre événement : DJ, musiciens, spectacle, dancefloor ... [Devis sur demande](#)

Personnel et animations

Nous travaillons toute l'année avec des intervenants extérieurs, proposant des prestations de qualité à des tarifs concurrentiels : Sécurité, hôtesse, serveurs ... Pour animer votre événement nous vous proposerons des idées originales et des shows de qualité : musiciens, DJ, etc...

[Devis sur demande](#)



→ DEMANDE

Pour une proposition sur mesure, merci de compléter les éléments suivants :

Nature de l'événement :

Date : Horaires :

Nombre de personnes : Nom du client ou de la société :

Prestations bar :

Prestations de restauration :

Liste détaillée des installations provisoires

| | Oui | Non | Ne sais pas |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Structure (plan et dossier technique) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Scène (plan et dossier technique) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sonorisation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Eclairage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Vidéo | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mobilier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plantes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Liste détaillée des intervenants extérieurs

| | Oui | Non | Ne sais pas |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sponsor | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sécurité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Accueil / hôtesse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entretien / nettoyage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Animations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Personnel de service | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Musiciens ou DJ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Remarque :

.....

.....

.....

Dans le cadre d'une réservation exclusive, pour un événement professionnel, une liste de documents à fournir vous sera communiquée.





→ RESERVATION

Documents à fournir

- KBIS (pour les sociétés)
- Dernier bilan
- RIB
- Justificatifs déclarations de travail des salariés intervenants
- Certificat d'assurance couvrant l'activité projetée
- Communication visuelle sur la plage : présentation du « bon à tirer »
- Chèque de caution (chèque de banque)
- Sacem : déclaration et paiement si cotisation supplémentaire
- Bureau de contrôle de sécurité : coordonnées

